

4. De rechercher l'origine des troubles qui sont survenus à St. Sylvestre, avant et au moment de la mort de Robert Corrigan.

5. De s'enquérir de la conduite de Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, ou de tout autre officier public auquel on pourra, devant les commissaires, reprocher d'avoir, dans cette occasion, négligé de remplir ses devoirs et plus particulièrement de s'enquérir des accusations portées contre le dit Laurent Paquet.

Les commissaires commenceront par dire que, peu de temps après avoir reçu leur commission, ils se réunirent à Québec, dans la vue d'entrer dans l'exercice de leurs devoirs ; mais que, s'étant assurés que l'une des personnes accusées du meurtre de Corrigan attendait son procès, ils ne jugèrent pas à propos de procéder à l'enquête pour des raisons qui doivent être évidentes, et qu'en conséquence ils ajournèrent jusqu'à la décision du procès. Quelques uns des commissaires assistèrent au procès et, aussitôt qu'il fut terminé, ils entrèrent dans l'exécution des devoirs de leur commission.

Sachant combien l'on désirait un rapport sur les sujets les plus importants de l'enquête qui se trouvent compris dans les premier, second, troisième et quatrième chefs cités ci-dessus, ils y bornèrent pour le moment leurs recherches, convaincus que, s'ils entreprenaient en même temps le cinquième chef, ils rencontreraient des délais qui les mettraient dans l'impossibilité de faire un rapport avant longtemps,—retards qui auraient pu occasionner bien des objections.

Ils se décidèrent à différer l'enquête sur la conduite de M. Paquet, etc., et vont procéder immédiatement à rapporter le résultat de leurs recherches sur les matières auxquelles elles se sont étendues.

Le premier et le quatrième chef d'enquête sont si étroitement liés ensemble, que les commissaires, pour éviter toute répétition, en feront un seul et même rapport.

Il paraîtrait que la paroisse de St. Sylvestre et le township de Leeds sont, à un point considérable, habités par des colons qui sont venus de la mère-patrie, et dont la plus part sont des émigrés irlandais et leurs descendants—protestants et catholiques romains—qui, malheureusement, dans beaucoup de cas, n'ont pu laisser derrière eux ces animosités et ces préjugés qui les divisaient dans leur pays natal, et qui les ont accompagnés dans ce pays—le pays de leur adoption. Une grande partie de la population de St. Sylvestre est composée de canadiens-français, qui paraissent vivre en paix et en harmonie avec leurs voisins des vieux pays, sans égard à leur origine ou croyance, et ils ont été parfaitement étrangers aux scènes disgracieuses qui se sont passées dans cette localité.

L'assaut commis à l'exposition de bétail, en octobre 1855, n'a été que le renouvellement des troubles et des émeutes qui avaient eu lieu, les deux années précédentes, entre des individus de même classe, mais qui n'avaient point frappé l'attention publique par un résultat fatal.

Les commissaires pensent avoir réussi à retracer jusqu'à sa source l'origine de ces haines qui animaient une certaine classe de personnes contre Robert Corrigan. Corrigan était fort, brave, et passait pour le meilleur batailleur des environs. Il est juste, cependant, de remarquer que Corrigan n'avait point de dispositions querelleuses, ou qu'il n'était point habitué à rechercher les rencontres, et ne paraît pas, en aucune occasion, avoir été l'agresseur dans les difficultés qui sont soumises à notre considération. Il paraît qu'en janvier 1855, il s'était vanté, dans une auberge, en présence d'un grand nombre de gens, qu'il n'avait point peur et qu'il battrait le meilleur homme qui résidait entre deux points donnés.

Qu'un nommé Patrick O'Neill, espèce d'athlète, homme qui se vantait aussi de ses prouesses et qui vivait dans l'endroit indiqué, ainsi que beaucoup d'autres s'offensèrent de ces bravades ou de ce défi de Corrigan, et se décidèrent à se me-